PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

29 June 1990 **Doc. 6262**

OPINION

on Resolution 211 on the regional impact of the reform of the common agricultural policy adopted at the 25th Session of the Standing Conference of Local and Regional Authorities of Europe (CLRAE)[1] (Strasbourg, 6-8 March 1990)

(Rapporteur : Mr THOMPSON, United Kingdom, Labour)

The Committee on Agriculture has given special emphasis to problems of regional development and the maintenance of a living countryside in its debates on agricultural policy reforms. It is also concerned by the relationship between agriculture and the environment and by the achievement of a sustainable agriculture in Europe and in the world.

The declaration from the first European Agricultural Forum which the committee organised jointly with the Austrian Ministry of Agriculture and Forestry and the European Confederation of Agriculture clearly stated that "agriculture is more than the production of food". Agricultural policies therefore must also include other aspects. The forum agreed that agriculture has an unexploited potential for the production of renewable raw materials for industry and the energy sector, the use of which would reduce pollution and the resulting negative global environmental effects. The importance of forests for the preservation, not only of the soil and the quality of the air, but also for the world climate and biodiversity is part of the contribution agriculture can offer to society.

Agriculture has a large share of responsibility for the maintenance of a fertile, unpolluted soil, healthy forests, clean waters and air. It also plays a fundamental role in guaranteeing Europeans a satisfactory level of food security, in preserving a living European countryside and in conserving an important European cultural heritage.

1. See Doc. 6197 and Doc. 6254.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

29 juin 1990 **Doc. 6262**

AVIS

sur la Résolution 211 sur les effets régionaux de la réforme de la politique agricole commune, adoptée à la 25e Session de la Conférence permanente des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE)[1] (Strasbourg, 6-8 mars 1990)

(Rapporteur : M. THOMPSON, Royaume-Uni, travailliste)

La commission de l'agriculture s'est toujours beaucoup intéressée aux problèmes de développement régional et au maintien de la vie dans les campagnes lors de ses discussions sur les réformes de la politique agricole. Elle se préoccupe également des relations entre l'agriculture et l'environnement, ainsi que de l'avènement d'une agriculture raisonnable en Europe et dans le monde entier.

La déclaration à laquelle devait aboutir le premier Forum européen sur l'agriculture, organisé par la commission en collaboration avec le ministère autrichien de l'Agriculture et de la Sylviculture et la Confédération européenne de l'agriculture, souligne de façon très claire que «l'agriculture représente davantage que la production de denrées alimentaires». Les politiques agricoles doivent donc porter également sur des questions extérieures au domaine de l'agriculture. Le forum a convenu que l'agriculture dispose d'un potentiel inexploité pour la production de matières premières renouvelables à l'usage de l'industrie et du secteur énergétique, matières premières dont l'utilisation aurait pour effet de réduire la pollution de l'environnement mondial. L'utilité des forêts pour la sauvegarde, non seulement des sols ou de la qualité de l'air, mais aussi du climat et de la diversité biologique du monde entier, représente l'un des services que l'agriculture est capable de rendre à la société.

L'agriculture a de grandes responsabilités vis-à-vis du maintien de sols fertiles et non pollués, de forêts saines, d'eaux et d'air purs. Elle contribue également dans une mesure fondamentale à garantir aux Européens un niveau satisfaisant de sécurité alimentaire, ainsi qu'à conserver à l'Europe des campagnes vivantes et un important patrimoine culturel.

1. Voir Doc. 6197 et Doc. 6254.

Agriculture can only achieve its multifunctional tasks by continuing its normal production which, therefore, must be kept at a guaranteed level, even in disadvantaged regions. A multifunctional European agriculture with family farming as its backbone is not only responsible for producing healthy food for consumers but must also safeguard a satisfactory future capacity for food production, the efficiency of which is a result of the entrepreneurial skills of the individual farmer. The existing wealth of agricultural expertise in Council of Europe member states will also have to be made accessible to Central and East European states in order to help them carry out their agricultural reforms.

The Committee on Agriculture in reference to its own work and to the findings of the first European Agricultural Forum expresses the following draft opinion on Resolution 211 on the regional impact of the reform of the common agricultural policy:

— The Assembly shares the opinion that agriculture plays an important role in the maintenance of a living European countryside and that agricultural policies must have a longer-term perspective and a broader base than the simple production of food. It endorses the principle that local and regional authorities should be fully involved in drawing up and implementing such policies.

— It welcomes the request for improved infrastructures in rural areas and for measures to encourage the development of non-agricultural activities (tourism, leisure, small and medium-sized enterprises, etc.).

— It believes that adequate telecommunication infrastructures will be of particular importance for increasing the competitiveness of economic activities in rural areas, including farming (Recommendation 1122 on the revival of the countryside by means of information technology).

— It agrees with the concern expressed for an increased regional autonomy, which is an important factor for the construction of a more united Europe whose well-being will depend on the health of each region.

Reporting committee: Committee on the Environment, Regional Planning and Local Authorities (Doc. 6254).

Committees for opinion: Committee on Agriculture (and other competent committees).

Reference to committee: Reference No. 1672 of 21 March 1990.

Opinion: approved by the Committee on Agriculture on 29 June 1990.

See Opinion No. 150 (Standing Committee, 3 July 1990).

L'agriculture ne peut remplir toutes ces tâches de façon satisfaisante qu'en continuant de produire normalement, c'est-à-dire à un niveau garanti, jusque dans les régions défavorisées. Une agriculture européenne multifonctionnelle ayant pour clé de voûte l'exploitation familiale a pour devoir, non seulement de produire des denrées alimentaires saines pour les consommateurs, mais aussi de sauvegarder pour l'avenir des capacités satisfaisantes de production alimentaire, l'efficacité de celle-ci tenant aux aptitudes de chaque agriculteur à conduire son exploitation comme une entreprise. Le riche savoir-faire agricole qui existe dans les Etats membres du Conseil de l'Europe devra être mis également à la disposition des Etats d'Europe centrale et orientale pour les aider à conduire leurs réformes agricoles.

Se référant à ses propres travaux et aux conclusions du premier Forum européen sur l'agriculture, la commission de l'agriculture exprime le projet d'avis suivant quant à la Résolution 211 sur les effets régionaux de la réforme de la politique agricole commune:

— L'Assemblée estime, elle aussi, que l'agriculture joue un rôle important pour le maintien de la vie dans les campagnes européennes et que les politiques agricoles doivent avoir une perspective à plus long terme et une assise plus large que celles de la simple production de denrées alimentaires. Elle souscrit au principe selon lequel les pouvoirs locaux et régionaux doivent participer pleinement à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces politiques.

— Elle se félicite que la résolution préconise l'amélioration des infrastructures dans les régions rurales, ainsi que des mesures visant à encourager le développement d'activités non agricoles (tourisme, loisirs, petites et moyennes entreprises, etc.).

— Elle exprime la conviction que des infrastructures de télécommunication suffisantes contribueront tout particulièrement à accroître la compétitivité des activités économiques dans les régions rurales, y compris celle de l'agriculture elle-même (Recommandation 1122 relative au renouveau rural par la télématique).

— Elle se range à l'avis exprimé en faveur d'un renforcement de l'autonomie régionale, facteur important pour l'édification d'une Europe plus unie dont le bien-être dépendra de la santé de chaque région.

Commission chargée du rapport: commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et des pouvoirs locaux (Doc. 6254).

Commissions saisies pour avis: commission de l'agriculture (et autres commissions compétentes).

Renvoi en commission: Renvoi n° 1672 du 21 mars 1990.

Avis approuvé par la commission de l'agriculture le 29 juin 1990.

Voir Avis n° 150 (Commission Permanente, 3 juillet 1990).